



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 22 avril 2020

Epidémie de Covid-19 : organisation des examens et concours dans l'enseignement supérieur

Depuis plusieurs semaines, la mobilisation exceptionnelle des acteurs de l'enseignement supérieur permet la poursuite des activités pédagogiques des établissements à distance, avec pour objectif de permettre aux étudiants de poursuivre leurs formations malgré la crise sanitaire.

Afin de garantir les meilleures conditions possibles pour terminer l'année en cours et de préparer au mieux la rentrée prochaine tout en préservant la santé de tous et l'intérêt des étudiants, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, formule les recommandations suivantes, dans le respect de l'autonomie des établissements, quant à l'organisation des examens et concours dans l'enseignement supérieur :

- **Si les circonstances actuelles obligent à adapter les modalités du contrôle des connaissances, la neutralisation pure et simple du semestre en cours ou sa validation automatique met en péril la qualité des formations dispensées.**

Les épreuves de fin d'année, qu'il s'agisse d'examens ou de concours, garantissent la qualité des formations dispensées par les établissements. Les circonstances actuelles obligent toutefois à adapter les modalités, afin notamment de garantir la sécurité de tous. Cependant, la neutralisation pure et simple du semestre en cours, comme sa validation automatique, va à l'encontre d'une garantie de la qualité des formations dispensées et n'est, en ce sens, ni souhaitable, ni acceptable.

- **Il est recommandé de réduire autant que possible le recours aux épreuves en présentiel en simplifiant les modalités d'examens et de concours.**

Toutes les évaluations qui le peuvent devront être organisées à distance, en se basant sur le contrôle continu ou en ayant recours à des travaux à domicile, tout en veillant scrupuleusement à trouver des solutions aux difficultés que pourraient rencontrer certains étudiants, notamment isolés, dans une situation sociale difficile ou dépourvus de moyens informatiques.

L'organisation d'épreuves orales est déconseillée.

- **L'ensemble des épreuves en présentiel devront respecter des contraintes rigoureuses d'organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des étudiants, mais aussi des surveillants et personnels mobilisés en appui.**

Ces contraintes feront l'objet d'une communication ultérieure dans le cadre des consignes sanitaires d'ensemble et du plan gouvernemental de reprise d'activité présenté prochainement.

- **Comme annoncé la semaine précédente, si des épreuves spécifiques en présentiel doivent être maintenues, notamment s'agissant des concours d'entrée dans les grandes écoles, celles-ci devront se dérouler sous la responsabilité des écoles entre le 20 juin et le 7 août afin d'être en mesure de maintenir les dates de la rentrée de septembre.**

Concernant les concours d'entrée dans les grandes écoles, le calendrier des épreuves est disponible dès maintenant sur une page dédiée du ministère, à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid150513/covid-19-concours-post-cpge-organisation-et-calendrier.html>.

Depuis le début de la crise, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur est pleinement mobilisé afin d'assurer qu'aucun étudiant ne soit pénalisé dans son projet de formation et d'insertion professionnelle par les circonstances exceptionnelles que notre pays traverse. En particulier, la continuité pédagogique par le biais des outils numériques a été mise en place et assurée dans l'ensemble des formations grâce à l'implication remarquable des enseignants-chercheurs et enseignants, mais aussi des équipes administratives.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, tient à saluer à nouveau la mobilisation exceptionnelle des différents acteurs de l'enseignement supérieur dans cette période.